

# La Truite Sulpicienne et Béninoise

Association Agréée de Pêche

et de Protection du Milieu Aquatique



## . Historique

### Origines

« la Truite Sulpicienne » a été fondée conformément aux lois et décrets du 12 juillet 1901 : Association de pêche et de pisciculture de St Souplet déclarée le 18 avril 1953 à la sous-préfecture de Cambrai : président Mr Freydiger René qui démissionne le 19 Mai 1960, Mr Louillet Robert devient président de l'AAPP<sup>1</sup> et président de la fédération départementale des associations de pêche et de pisciculture du Nord en 1981. En 1985 : fusion avec l'association voisine de St Benin qui deviennent association de pêche et de pisciculture « **La truite Sulpicienne et Béninoise** ».

### Historique Législatif

Loi pêche 1984 changement des statuts prenant effet le 1<sup>er</sup> Mars 1986 l'Association de pêche et de pisciculture devient AAPP (Associations Agréées de Pêche et de Pisciculture)

1993 : changement des statuts les AAPP deviennent AAPPMA<sup>2</sup> (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique).

2006 : Loi sur l'eau et décrets d'application en 2008.

### Historique Associatif

1967 à 1973 : moyenne de 80 pêcheurs et un maxi de 109 pêcheurs 1971

1975 à 1984 : moyenne de 45 pêcheurs -

1985 à 1986 : moyenne 75 pêcheurs : **regroupement St Souplet et St Benin**

1987 à 1991 : moyenne de 40 pêcheurs St Souplet et St Benin : **pollution au mercure.**

1992 à 1993 : moins de 25 pêcheurs : **curage de la rivière.**

1994 à 2001 : une moyenne de 40 pêcheurs

2001 à 2010 : une moyenne de 35 pêcheurs

### Historique Halieutique

**1960 -1980** : Une politique de bassine en truite fario s'installe; en 1987 la pêche électrique estime à 19 TRF / 100m<sup>2</sup>

**1987** : Pollutions de la rivière Selle à ses sources au mercure mortalité totale de la faune et de la flore avec peu de possibilités de recolonisation à cause des nombreux barrages et le peu d'affluents de la rivière ayant pour conséquence une forte augmentation des empoisonnements en truites.

**1992-1993** : Curage et rectification de la rivière réalisé par le Syndicat Intercommunal de la Selle et la DDAF sur l'ensemble du linéaire dans le cadre du contrat de rivière.

**1988 à 2002** : Réfection et fermeture des barrages par le syndicat de rivière avec gestion catastrophique des vannages par effet « chasse d'eau » entraînant la disparition du substrat nécessaire à la fraie, la rupture des écoulements, la sédimentation excessive, l'eutrophisation du cours d'eau dans les biefs et surtout l'impossibilité de migration des géniteurs.

**2002** : La pêche électrique est de 0 TRF/100m<sup>2</sup> avec disparition des espèces d'accompagnement. Les pollutions diffuses augmentent par déficience de l'assainissement.

**2005** : Conséquemment à la Parution du PDPG<sup>3</sup> « *Si rien n'est fait, disparition des 2 espèces repères : la truite Fario et le brochet des eaux du Nord dans les 5 ans - S. Jourdan -* ».

La Truite Sulpicienne adopte son plan de gestion piscicole avec parution au journal officiel et **Adhésion de l'AAPPMA à une gestion patrimoniale de la truite FARIO.**

## . Organigramme de l'AAPPMA

**Président** : Christian Logez

**Vice-Président** : Michel Vatin:

**Trésorier** : Jean-Michel Szczyt

**Secrétaire** : Alain Finet

**Administrateurs** : Daniel Barbier, Didier Delgrange, Philippe Renard

**Adhérents de l'AAPPMA** : 20 à 30 selon les années

1 AAPP : Association Agréée pour la Pêche et Pisciculture

2 AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

3 PDPG : plan départemental de Gestion Piscicole

## . Situation Géographique

La Selle, affluent rive droite de l'Escaut, prend source dans le département de l'Aisne à Molain à une altitude d'environ 130 mètres. Elle porte le nom de « Somcelle » jusque Saint Martin Rivière où avec la confluence de la "rivière de Saint Martin" elle prend son nom « Selle » . Elle se jette dans le Canal de l'Escaut au sud de Denain à une altitude d'environ 30 mètres. Saint-Souplet et Saint-Benin sont les communes du Nord les plus en amont de la Selle.

## . Action menées

### Alevinage

1993 - 1995 : Stripage de génitrices TRF<sup>1</sup>, éclosion des œufs et nourrissage des alevins puis remise en rivière à 5 à 7 cm

1996 - 1998 : Poses de boîtes Vibert

1998 - 2004 : Grattage du lit pour décolmater les frayères encore présentes après le curage

2000 - 2006 : Nursery pour éclosion d'œufs de TAC<sup>2</sup> relâchées au stade « vésicule résorbées »

A partir de 2007 les empoissonnements sont réduits à 1 ou 2 de 50 Kg de TAC



Nursery en 2006



### Mise en place d'une gestion patrimoniale

-Hameçon sans ardillon obligatoire et interdiction des appâts naturels

-Limitation annuelle des tailles et du nombre de prises : 5 farios/an + maximum 1 par jour

-Promotion de la pêche à la mouche et technique de remise à l'eau (formation des pêcheurs)

-Carnet de prises obligatoire et étude des données (*thèse présentée à l'université de Nancy*)



Pêcheur à la mouche sur le parcours



1 TRF : truite fario : *salmo trutta*

2 TAC : Truite Arc-en-Ciel : *Onchorynchus mykiss*

## Travaux

Evaluation du peuplement piscicole par pêche électrique  
Décolmatage du substrat par griffage manuel  
Apport de granulat sur les zones de fraie 10 t en 2005 & 2006 – 150 t en 2009  
Renaturation du cours d'eau par l'apport de granulats favorisant du lit et des habitats  
Plantations d'hélophytes  
Nettoyage du lit du cours d'eau et des berges.



Recréation de frayères en 2005



Fraie de Truites fario sur aménagement en 2006

## Communication

### Site internet :

<http://truite.freezee.org>

depuis 2005 : 15 000 visites par an

### Article de presse :

Plaisir de la pêche, Voix du Nord,  
l'Observateur du Cambrésis

### Affiches :

Information sur l'état écologique de  
la Selle et la promotion du loisir pêche

### Emissions Radio :

France bleue Nord

### Reportages télévisés :

« Season » et chaîne locale

« Beffroi Vision » ( cf : dailymotion)

### Parutions :

« Regard de Pêcheurs » -

« Biodiversité et milieu aquatique »

## Démarches administratives

Classement de la Selle en réservoir biologique par la création de zones de reproduction.

Action de police contre les pollutions et le braconnage, Surveillance de la rivière.

Lutte pour la restauration de la continuité écologique et la suppression des barrages.

Participation aux démarches de restauration et de protection du cours d'eau auprès des propriétaires, des communes, du syndicat de rivière, de la FDAAPPMA59<sup>1</sup>, du Conseil Général59, de la DDTM<sup>2</sup>, de l'agence de l'eau Artois-Picardie et de tous les acteurs potentiels.

Ces pêcheurs qui luttent pour sauver les dernières farios « naturelles » de l'affluent de l'Escaut

## Truites sauvages de la Selle : il y a péril en la rivière !

Si rien n'est fait, les truites « naturelles » auront disparu des rivières du Nord d'ici cinq ans (extrait du Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles du Nord). Il faut donc réagir vite ! Afin d'améliorer la reproduction naturelle de la fario, des bénévoles de l'association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA) de Saint-Souplet et Saint-Bénin, avec l'aide de techniciens de la fédération 59 et de l'animatrice du Syndicat de la Selle, ont gratté les rares zones de cailloux restants ou rajoutés – pour les nettoyer et les décompacter car la fario a besoin d'un lit – de petits cailloux propres pour y déposer ses œufs. La même action a été menée à Neuville en présence de plusieurs AAPPMA du bassin versant.

Néanmoins, cette action curative ne suffira pas car de nombreux éléments détériorent la qualité de la Selle et de ses affluents. Par temps de pluie, eaux de ruissellement et coulées de boues apportent des macropolluants (matières en suspension) qui asphyxient les rivières, et des micropolluants : minéraux (nitrates et phosphates) qui favorisent le colmatage des cailloux par les algues et synthétiques (pesticides, hydrocarbures, PCB) détruisant la faune aquatique. Cette pollution, insidieuse, est fort destructrice. Pourtant, des solutions existent en matière d'infiltration de l'eau : berges végétales diversifiées, optimisation des pratiques agronomiques (bandes enherbées, labour en travers de la pente, couvert hivernal). Les réseaux



Fario (Ph. Truite sulpicienne et béniaciel).

d'assainissement sont souvent inadaptés voire inexistantes. C'est d'autant plus regrettable que nous payons le prix fort ! Et cette facture risque de s'alourdir encore puisque la France est en infraction avec les directives européennes

relatives aux eaux usées urbaines. Autre écueil : les vannages des anciens moulins n'ont plus aucun intérêt économique ni hydraulique. Leur entretien coûte cher au contribuable, sans contrepartie. Ces « murs » empêchent la migration des poissons vers les lieux de reproduction, favorisent l'envasement et la pollution, déstabilisent le milieu, homogénéisent les habitats et diminuent la biodiversité. L'ensemble de ces facteurs contribue à la disparition des truites et donc à l'altération de la qualité biologique de la Selle, objectif pourtant poursuivi par la directive cadre sur l'eau, à atteindre d'ici 2015. Pourtant une rivière dont le peuplement est constitué de truites fario naturelles est source de revenus et d'emplois. C'est un atout non négligeable pour l'économie locale et le développement durable !

1 FDAAPPMA59 : Fédération Départementale Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Nord

2 DDTM: Direction Départementale des Territoires et de la Mer

## **Réciprocité**

La cohérence d'une gestion piscicole est tributaire d'une gestion globale de bassin. Conformément aux nouveaux statuts et à la demande de la FDAAPPMA59; la Truite Sulpicienne et Béninoise a adhéré à la réciprocité au sein de l'URNE.

Lors de cette adhésion, la truite Sulpicienne et Béninoise a demandé un arrêté préfectoral de protection totale sur l'espèce « Salmo trutta (No Kill) et la mise en place des PGP pour les autres AAPPMA. Nous sollicitons de la FDAAPPMA59 une réelle implication dans cette démarche de réciprocité.

## **Garderie**

Un garde assermenté ayant reçu une formation fédérale intervient sur le parcours depuis 2009.

## **. Résultats obtenus**

La pêche électrique de 2006 évalue le potentiel en TRF à 20 TRF/ 100m<sup>2</sup>

Les résultats encourageant des IPA de 2009-2010-2011 sur la section restaurée avançant des densités encourageantes.

Une stabilité de la population des farios avec une bonne représentation de la classe d'âge juvénile est un espoir pour l'avenir.

Néanmoins, les barrages toujours présents sur le cours d'eau sont autant d'obstacles migratoires à la remontées des géniteurs. D'autre part, les perturbations liées au bon état écologiques du cours d'eau et le manque de responsabilisation du monde de la pêche rendent ces résultats fragiles!

## **. Objectifs**

Restauration de la continuité écologique de la Selle

Réciprocité et formation des pêcheurs

Aménagement et création de Frayères pour les truites Fario sur toute la vallée

Renaturation et aménagement du cours d'eau en zone urbaine

Accueil de classes et animations pédagogiques

Vulgarisation de la pêche sportive sur la vallée

Pérennisation de l'espèce « SALMO TRUTTA »



Textes et mise en page : Christian Logez – Jean-Michel Szczyt

Photographies : Jean-Michel Szczyt

Impression TSB - Octobre 2011-

AAPPMA « la Truite Sulpicienne et Béninoise »

59360 SAINT-SOUPLET

Courriel : [jm@freezee.org](mailto:jm@freezee.org)